



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Grenoble, mardi 21 octobre 2025

Lancement du Contrat local de santé métropolitain : vers une métropole exemplaire

Dans le cadre du Projet métropolitain 2030, Grenoble Alpes Métropole poursuit son engagement pour faire de son territoire un espace exemplaire en matière de santé. Mardi 21 octobre 2025, entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et un grand nombre de partenaires ont signé un Contrat local de santé métropolitain visant à renforcer la cohérence des politiques publiques et coordonner les actions en matière de santé.

A travers ses politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'alimentation et de qualité de l'air -autant de facteurs déterminants pour le bien-être et la santé des habitants, Grenoble Alpes Métropole, acteur central du territoire, agit sur les conditions de vie pour développer des environnements favorables à la santé.

C'est à partir d'un diagnostic établi en 2022 dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain et réalisé en partenariat avec l'Observatoire régional de Santé (ORS), le Cerema et l'Agence d'urbanisme que la Métropole a lancé les travaux préparatoires à la mise en place de son Contrat Local de Santé métropolitain. **Ses objectifs : intégrer la santé publique dans toutes les politiques métropolitaines et soutenir des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des populations les plus vulnérables.**

Que dévoile le diagnostic local de santé ?

Il repose sur 3 volets :

- Un état des lieux de l'offre de soins, de l'accès aux soins et de la santé des populations
- Un approfondissement sur les thématiques émergentes de santé-environnement
- Un état des lieux interne analysant la prise en compte de la santé dans les politiques métropolitaines sectorielles

Les résultats montrent que **les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires et le diabète sont les 3 principales causes de décès et d'hospitalisations sur le territoire métropolitain.** Ces pathologies causées principalement par une mauvaise qualité de l'air, une

mauvaise alimentation, le manque d'activité physique ou un habitat insalubre sont des facteurs sur lesquels la Métropole veut renforcer ses interventions.

Ainsi, le Contrat Local de Santé est un outil clé de mobilisation et de coordination des acteurs, visant à réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé. Ce CLS vient en complémentarité de l'offre de soins existante qui pèse seulement entre 10 et 20 % dans la santé des populations.

Un plan d'actions qui s'articule autour de 4 enjeux prioritaires

Le CLS métropolitain s'attachera à venir en complémentarité des 5 CLS communaux déjà existants (Saint-Martin-d'Hères, Échirolles/Pont-de-Claix, Grenoble, Saint-Égrève, Fontaine) avec lesquels la Métropole établit **un programme d'actions qui s'appuie sur 4 priorités** :

1. **Assurer un environnement favorable à la santé** (en inscrivant la santé dans l'ensemble des documents et programmes métropolitains, en agissant en faveur d'une reconnexion à la nature pour les personnes les plus fragiles...) ;
2. **Promouvoir une alimentation favorable à la santé** (en luttant notamment contre la précarité alimentaire ou en contribuant aux changements de comportements alimentaires) ;
3. **Agir pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** (en développant le pouvoir d'agir en santé des usagers les plus vulnérables, en soutenant les dispositifs de santé territoriaux...) ;
4. **Agir de manière concertée autour des questions de santé mentale** (par exemple en coordonnant les acteurs pour une meilleure prise en charge des problématiques de santé mentale dans le logement).

Exemples concrets d'actions soutenues par Grenoble Alpes Métropole

- **Opticourse à Échirolles** : ateliers collectifs pour apprendre à faire ses courses avec un petit budget, animés par l'association Cultivons
- **Médiation santé pour locataires vulnérables** : expérimentation menée par l'association Intermed avec les bailleurs sociaux pour accompagner les locataires en situation de fragilité psychique dans cinq communes en politique de la ville
- **Accompagnement à la reprise d'activité pour personnes en situation de handicap** ou en sortie de soins, grâce à un tarif solidaire proposé par l'association CAPABLE à la Villeneuve à Grenoble

Contacts presse

Randa BERBOUCHE _ randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr _ 06.82.85.02.08

Magali DESONGINS _ ARS-ARA-PRESSE@ars.sante.fr _ 06 69 12 15 07